

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:** 

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPSGC - Nfld. Region Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

-			
Purchase Sand Spreader Transp	ort Ca		
Solicitation No N° de l'invita	ition	Date	
T2012-180040/A		2018-10	-01
Client Reference No N° de re T2012-180040	éférence du client	•	
GETS Reference No N° de ro PW-\$OLZ-014-7187	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
OLZ-8-41125 (014)			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2018-11-13			Newfoundland Standard Time NST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	Ві	ıyer ld - ld de l'acheteur
Peach, Ryan		ol	2014
Telephone No N° de télépho	one	FAX No N° de FAX	
(709) 772-4754 ( )		(709)77	2-4603
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF TRANSPO	ces et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date





Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

#### **RETURN BIDS TO:**

### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600

Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution PWGSC / TPSGC - Nfld. Region

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Title - Sujet				
Purchase Sand Spreader Transport Ca				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
T2012-180040/A		2018-0	9-28	
Client Reference No N° de ré T2012-180040	férence du client			
GETS Reference No N° de ré	férence de SEAG			
File No N° de dossier OLZ-8-41125 (014)			/ME	
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2018-11-07			Newfoundland Daylight Saving Time NDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	7		
Address Enquiries to: - Adress Peach, Ryan	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX		
(709) 772-4754 ( )		(709) 7	72-4603	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT HERITAGE CRT 95 FOUNDRY ST P.O.BOX 42 MONCTON New Brunswick E1C8K6 Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



OLZ-8-41099

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## Table of Contents

PARTIE 1	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	.3
1.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	.3
1.3	COMPTE RENDU	.3
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	.3
LE BESC	DIN EST ASSUJETTI AUX DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN (ALEC).	
1.5	Service Connexion postel	
_	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
PARTIE 2		
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	.4
2.4	LOIS APPLICABLES	. 4
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	.5
PARTIE 4	I – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
	Procédures d'évaluation	
4.1		
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	.6
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	.7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	.7
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	.8
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.7	PAIEMENT	_
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	_
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
6.10	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
-		
ANNEXE	« A » - ÉNONCÉ DES BESOIN	12
ANNEXE	«B» - BASE DE PAIEMENT	23
PRICING	3:	23
ITEM		23
#		23
DESCRI	PTION	23
QUANT	тү	23
UNIT P	RICE	23
EXTEND	DED PRICE	23
	/LD   NICL	
*REMA	RQUE : TOUS LES FRAIS D'EXPÉDITION ET LES FRAIS DE TRANSPORT SERONT UNIQUEMENT UNE ESTIMATION ET SERA PAYÉ AU PR	_

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

OLZ-8-41099

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	_ 24
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
ANNEXE "D" DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS	25

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

1.1.1 Aucune exigence de sécurité n'est applicable au contrat

#### 1.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat subséquent.

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## 1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

L'adresse de courriel pour service connexion postel enregistrement est ARBidReceivingNL@pwgsc.gc.ca

<sup>\*\*</sup>Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5,4 du document 2003, Instructions uniformisées - Biens ou services - Besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **CINQ (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Terre-Neuve-et Labrador** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II: Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III: Attestations (1 exemplaires papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter l'annexe A – Besoin et tous les critères techniques obligatoires conformément à l'annexe C - critères techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-28) Évaluation du prix

### 4.2 Méthode de sélection

## 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du Guide des CCUA (A0031T) (2010-08-16) - Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier  $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ olz 014 \end{array}$ 

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

F6855-181097 OLZ-8-41099

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat subséquent.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

Les produits livrables doivent être sur place au plus tard le 31 mars 2019. Il est entendu et convenu que si le contrat est attribué à un contrat, l'entrepreneur la meilleure date de livraison offerts est

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Ryan Peach

Titre: L'agent d'approvisionnement subalterne

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 10 Barter's Hill, St. John's

Téléphone : 709-772-4754 Télécopieur : 709-772-4603

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

OLZ-8-41099

Courriel: ryan.peach@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2	Chargé de projet
Le char	rgé de projet pour le contrat est :
Titre : _ Organis	sation : e :
Télécop	one : bieur : I :
cadre d prévus celui-ci	rgé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le lu contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements t être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité trante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
6.7	Paiement
sera pa montan sont en Le Can interpré	ition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur lyé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B», selon un montant total de\$ (insérer le la tau moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables
6.7.2	Limite de prix
	Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

## 6.7.3 Paiement unique

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.8 Instructions relatives à la facturation

Instructions relatives à la facturation (2008-12-12) H5001C

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales biens (complexité moyenne
- c) Annexe A, Besoin
- d) Annexe B. Base de paiement
- e) Annexe C. Critères techniques obligatoires
- f) Annexe D. INSTRUMENTS DE PAÏEMENT ÉLECTRONIQUE
- g) Annexe E. Dispositions relatives à l'intégrité Liste de noms
- h) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES BESOIN

### 1. Portée

Achat d'un épandeur de produits chimiques de déglaçage installé sur une remorque, capable d'appliquer des produits chimiques de déglaçage liquides, secs ou préhumidifiés sur les surfaces de manœuvre des aéronefs de l'aéroport de Wabush. L'épandeur doit être installé sur une remorque à deux essieux équipée d'un piton de remorquage pour faciliter l'accrochage à un camion à benne basculante ou un tracteur.

## 2. Exigences générales

### 2.1. Vue d'ensemble

- L'épandeur de produits chimiques aura la capacité d'épandre / pulvériser des produits secs, préhumidifiés ou liquides à partir d'un même épandeur centrifuge à deux sections. Un épandeur muni d'un bras articulé n'est pas acceptable.
- L'épandeur de produits chimiques sera un modèle neuf utilisant le plus récent produit commercial du fabricant respectant les spécifications contenues dans le présent document.
- L'épandeur de produits chimiques doit avoir été utilisé avec succès par le passé.
- L'épandeur de produits chimiques doit être livré avec tous les accessoires normalement fournis pour ce genre d'équipement pour permettre à l'épandeur de fonctionner de manière fiable et efficace dans toutes les conditions d'utilisation.
- L'épandeur de produits chimiques doit être muni d'un système autonome de commande avec connexion électrique au véhicule tracteur afin d'accommoder le système de surveillance et de contrôle de l'épandeur.

## 2.2. Articles obligatoires

Les articles désignés dans la présente spécification comme « devant être, doit être, doit avoir, minimum et maximum » sont des exigences obligatoires. AUCUN ÉCART NE SERA ACCEPTÉ POUR CES ARTICLES.

### 2.3. Réponses

Toutes les réponses désignées comme approximatives seront interprétées comme exactes. Tous les aspects non complétés seront considérés comme non conformes.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

2.4. Certification des composants

2.4.	Certification des composants
	Si le gestionnaire de l'aéroport le demande, le vendeur doit obtenir la certification des composants du fabricant du composant, pour tous les articles installés sur l'épandeur de produits chimiques. Tous les certificats doivent indiquer le modèle de la machine sur laquelle le composant sera installé et les caractéristiques pour lesquelles le composant a été conçu.
	Conforme
2.5.	Livraison
	2.5.1. Services précédent la livraison
	Le fabricant de l'épandeur de produits chimiques devra effectuer l'entretien précédent la livraison avant de pouvoir livrer les produits à l'aéroport de Wabush. L'équipement devra être lubrifié et vérifié conformément aux procédures d'entretien prescrites par le fabricant. Le fabricant fournira à ses frais tous les produits et fournitures nécessaires à cet entretien précédent la livraison. Tous les produits et fournitures seront conformes aux conditions climatiques et opérationnelles du lieu de livraison final. Une copie du formulaire d'inspection précédent la livraison signé sera remise au directeur de l'aéroport ou à son représentant au moment de la livraison de l'épandeur.
	Concessionnaire de prélivraison (nom et adresse de la compagnie) :
	2.5.2. Inspection  Il incombe au fournisseur de s'assurer que l'épandeur de produits chimiques est rigoureusement testé, inspecté et que toutes les dérogations et tous les défauts sont corrigés avant la livraison. Les autorités de l'aéroport de Wabush se réservent le droit d'inspecter l'épandeur de produits chimiques à n'importe quelle étape de la production et d'exiger que les dérogations et défauts soient corrigés. Une inspection finale de fonctionnement et d'entretien doit être effectuée par le spécialiste de l'entretien de l'aéroport sur livraison à l'aéroport de Wabush.
	Conforme

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### 3. Garantie

## 3.1. Période de garantie de l'épandeur

Le fabricant de l'épandeur de produit chimique offrira une garantie inconditionnelle pour tous les composants et les systèmes. Cette garantie comprendra la main-d'œuvre et les pièces pour les réparations, y compris les coûts d'expédition FOB à l'aéroport de Wabush. La période de garantie sera au minimum de deux cents (200) heures ou quarante-huit (48) mois, selon la première éventualité, à partir de la date de mise en service de l'épandeur à l'aéroport de Wabush.

	Fournir les détails
3.2.	Période de garantie de la trémie
	La trémie de l'épandeur de produits chimiques sera garantie contre les perforations causée par la rouille pour une période d'un minimum de 10 ans.
	Conforme

## 3.3. Réclamations au titre de la garantie

Dans l'éventualité où les réparations au titre de la garantie ne sont pas amorcées dans les vingt-quatre heures suivant l'avis et la réception de la demande par le fabricant de l'épandeur, les autorités de l'aéroport de Wabush se réservent le droit d'effectuer les réparations et de facturer le fournisseur pour les pièces de rechange FOB aéroport de Wabush et les frais de main-d'œuvre imputables à l'exécution des réparations demandées au titre de la garantie. Nommez le concessionnaire responsable de l'exécution des réparations au titre de la garantie. Fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'un représentant du concessionnaire et d'un remplaçant avec qui communiquer en cas de réparations au titre de la garantie.

Nom, adresse et numéro de téléphone du concessionnaire			
:			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

3.4 La spécification et une preuve de garantie

		aire doit inclure l'épandeur garantie, trémies de garantie, et les feuilles de u produit qui est offert
	Oui	Aucun
4.	Épandeur de prod	uits chimiques
	4.1. Dispositions g	énérales
	spécifications sera service depuis au n démontrer une utili Le fournisseur doit de produit éprouvé	luits chimiques qui doit être livré conformément aux présentes un produit éprouvé. Les prototypes ou les modèles qui n'ont pas été en noins 5 ans seront éliminés. Les unités proposées doivent pouvoir sation de préhumidification de l'urée et de l'acétate de potassium. fournir un minimum de cinq références canadiennes comme confirmation y compris le nom de l'aéroport, le nom et le numéro de téléphone de la er et la date d'entrée en service de l'unité ou des unités du modèle exact
		ctions hydrauliques de l'épandeur de produits chimiques dépendront d'un e commande autonome installé sur la remorque.
	Oui	Aucun
	<b>4.1.2.</b> Le taux km/h.	d'épandage sera synchronisé avec la vitesse de traction entre 0 et 70
	Oui	Aucun
		leur de produits chimiques sera d'une capacité minimum de 4 mètres 3 verges cubes) de matériel sec.
	Oui	Aucun
	Capacité réelle	de matériel sec
		leur de produits chimiques sera d'une capacité minimum de 2 000 litres ns) de déglaçant liquide.
	Oui	Aucun
	Capacité réelle	de matériel liquide

OLZ-8-41099

**4.1.5.** La trémie de l'épandeur de produits chimiques sera faite d'acier et munie d'attaches en acier inoxydable. Aucun **4.1.6.** Le passage du matériel à épandre dans la chute du centrifuge se fera sur un transporteur à courroie en caoutchouc. Oui \_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.1.7.** Un agitateur du matériel à épandre doit être installé juste au-dessus du rouleau d'alimentation afin de désintégrer les agglomérats de produit chimique sec. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ Fournir les détails \_\_\_\_\_ **4.1.8.** Tous les points de graissage doivent être facilement accessibles, préférablement au moyen d'un point central de graissage. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.1.9.** Le centrifuge et la chute doivent être faits d'acier inoxydable. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ **4.1.10.** Le centrifuge doit pouvoir atteindre des taux maximums d'épandage d'au moins 12 m pour les solides et de 8 m pour les liquides. Oui \_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ **4.1.11.** La hauteur du centrifuge au-dessus de la surface asphaltée doit pouvoir s'ajuster facilement. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.1.12.** L'épandeur de produits chimiques doit être livré avec une grille sur la trémie (Dimensions maximales de la grille : 10 cm x 10 cm (4" x 4")) et un couvercle pliant ou une toile. Aucun \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

4.1.13. Au moins une échelle d'accès munie de poignées et de marches antidérapantes sera installée afin de donner accès à la partie supérieure de la trémie. Aucun \_\_\_\_\_ 4.1.14. L'épandeur de produits chimiques sera équipé d'au moins deux lampes de travail montées à l'arrière et d'un feu anticollision rotatif, actionnés indépendamment à partir de la cabine du véhicule tracteur. Aucun \_\_\_\_\_ 4.2. Réservoir et système de pulvérisation **4.2.1.** Le système de pulvérisation sera capable de pulvériser tous les types de solutions liquides déglaçantes normalement utilisés dans les aéroports au moment de l'achat. Aucun \_\_\_\_\_ **4.2.2.** La pompe de pulvérisation du liquide aura un débit minimum de 200 litres à la minute (44 gpm). Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ **4.2.3.** Tous les composants du système de pulvérisation auront une pression de fonctionnement minimum de 10 bar (150 lb/po<sup>2</sup>). Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.2.4.** Un filtre sera installé dans les conduits pour filtrer le liquide de dégivrage. Le filtre sera facilement accessible et pourra être nettoyé sans avoir à vider les réservoirs. Aucun \_\_\_\_\_ **4.2.5.** Les réservoirs à liquide seront munis de parois internes, d'une cuve de décantation et seront fixés à la paroi de la trémie à l'aide de supports et de boulons. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

**4.2.6.** Un grand orifice de chargement ou soupape de remplissage, d'une dimension minimale de 50 mm (2 po) sera installé dans un endroit pratique d'accès. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.2.7.** Une jauge visuelle facilement visible de la position de remplissage sera installée. Aucun \_\_\_\_\_ 4.3. Système de commandes **4.3.1.** L'épandeur de produits chimiques sera équipé d'un système de commandes informatisé qui permet l'ajustement en marche de la quantité, de la largeur et de la symétrie de la pulvérisation. Le système ajustera automatiquement ces fonctions selon de la vitesse. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.3.2.** Le circuit électrique du système de commandes sera relié au véhicule tracteur au moyen de raccords à dégagement rapide étanches permettant ainsi une installation facile en mode auxiliaire. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.3.3.** Le système de commandes sera muni d'un moniteur installé dans la cabine pour afficher les réglages du pulvériseur et l'information sur l'épandage du matériel pour l'opérateur de la machine. Le système devra également indiquer le niveau du matériel ou du liquide dans la trémie et les réservoirs. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.3.4.** Le système de commandes pourra enregistrer et sauvegarder les renseignements pertinents aux fins de recueil des données. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ **4.3.5.** Le système de commandes sera muni d'une entrée et d'une sortie pour la collecte des données et la mise à niveau du logiciel de fonctionnement interne. Oui Aucun \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

**4.3.6.** Le système de commandes pourra programmer et ajuster le taux de préhumidification de 7 à 30 % du taux sec. Aucun \_\_\_\_\_ **4.3.7.** Le système de commandes sera muni d'un système d'intervention manuelle prioritaire pour activer l'épandage en cas de panne électrique ou du système de contrôle. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ 4.4. Remorque **4.4.1.** La remorque à deux essieux sera capable de supporter facilement le poids d'un épandeur chargé au maximum. Aucun \_\_\_\_\_ 4.4.2. Les essieux de la remorque doivent avoir chacun une capacité d'un minimum de 20 000 livres. Aucun \_\_\_\_\_ **4.4.3.** Les essieux de la remorque doivent être munis de moyeux et tambours de frein Dayton. Aucun **4.4.4.** La remorque doit être équipée de roues d'acier et de pneus 22,5 x 8,25, appropriés pour le poids d'un épandeur chargé à pleine capacité, ainsi que d'une roue et d'un pneu de secours installés. Aucun \_\_\_\_\_ 4.4.5. La remorque doit être munie d'un système de freins à air comprimé ABS, équipé de régleur de semelle de freins pneumatique et des raccords d'arrivée de l'air de type plaque de blocage. Oui \_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ Fournir les détails \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099 Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

**4.4.6.** La remorque sera équipée d'une barre de traction, d'un anneau d'attelage ajustable de 3 pouces et de chaînes de sécurité. Aucun \_\_\_\_\_ **4.4.7.** La remorque sera équipée d'un système d'éclairage conforme aux exigences fédérales et provinciales. Oui \_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ **4.3.8** L'unité doit être capable de fonctionnement continu satisfaisant dans des conditions météorologiques défavorables, y compris la température ambiante jusqu'au moins 40 degrés Celsius. Oui \_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_\_ 4.5. Peinture **4.5.1.** L'épandeur de produits chimiques et la remorque doivent être enduits d'une couche d'apprêt et d'un minimum de deux couches de peinture époxy comme DuPont Imron, Endura ou l'équivalent. La couleur doit être semblable à orange CGSB 1-GP-88, ton 508-101, couleur standard de peinture 1-GP-12. Marque de peinture Couleur de la peinture 5. Exigences supplémentaires 5.1. Manuels et formation **5.1.1.** Le fournisseur de l'épandeur de produits chimiques fournira les manuels énumérés ci-dessous pour l'épandeur livré. Des copies électroniques peuvent être ajoutées, mais ne remplacent pas les manuels imprimés. La livraison ne sera pas considérée comme terminée tant que tous les manuels imprimés n'auront pas été reçus. Aucun \_\_\_\_\_

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

**5.1.2.** Une copie du manuel d'entretien général et du manuel de réparation sera fournie. Ces manuels seront à jour, complets dans tous les aspects et ne seront pas des copies (photocopies d'autres manuels). Les manuels d'entretien donneront toutes les procédures d'entretien détaillées pour tous les composants et les installations du système. Les manuels d'entretien comprendront des dessins d'assemblage de tous les composants, systèmes et ensembles. Les manuels incluront les schémas électriques et hydrauliques pour l'épandeur de produits chimiques au complet. Aucun \_\_\_\_\_ **5.1.3.** Une copie du manuel général de pièce de rechange sera fournie. Ce manuel dressera une liste des numéros de pièces du manufacturier de tous les composants accompagnés de dessins indexés de tous les ensembles de l'épandeur de produits chimiques. Tous les dessins seront clairement illustrés et fourniront tous les détails nécessaires. Les numéros de stock du fabricant de l'épandeur de produits chimiques pour chaque composant seront facilement référencés aux numéros de pièce du fabricant du composant dans le manuel. Oui\_\_\_\_\_ Aucun \_\_\_\_ 5.1.4. Une copie du manuel de pièce et du manuel d'entretien du fabricant d'origine sera fournie par les fabricants d'origine respectifs pour chacun des ensembles principaux installés sur l'épandeur de produits chimiques. Veuillez noter que toute la documentation du fabricant d'origine s'appliquera à l'épandeur de produits chimiques sur lequel il est installé. Les manuels génériques qui n'incluent pas les détails ou l'information nécessaire aux réparations et à l'entretien de l'épandeur de produits chimiques ne seront pas acceptés. Oui Aucun \_\_\_\_\_ **5.1.5.** Deux copies du manuel de l'utilisateur à jour seront fournies avec l'épandeur de produits chimiques. Le manuel de l'utilisateur sera complet dans tous les aspects et fournira des détails sur l'utilisation sécuritaire, les procédures d'ajustement et les procédures de d'entretien quotidien. Des DVD peuvent être ajoutés, mais ne remplacent pas les manuels de l'utilisateur. Aucun \_\_\_\_\_

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 5.2. Pièces de rechange

la répar	urnisseur s'assurera que les pièces de rechange nécessaires à l'entretien et à ation de l'épandeur seront disponibles et pourront être livrées rapidement à ur pour une période de quinze (15) ans.
Oui	Aucun
d'avis c par avic	raison de pièces de rechange sera traitée de façon URGENTE (à moins ontraire) et les pièces seront livrées par le moyen le plus rapide (y compris on) afin que la livraison se fasse dans les 48 heures suivant la demande. Une on formelle du fournisseur doit être incluse dans la soumission.
Oui	Aucun
	ux. Une liste de ces pièces de rechange sera fournie avec la soumission.  Aucun
5.3. Formation	
	urnisseur offrira une formation sur place d'au moins 4 heures, pour jusqu'à 4 urs, sur l'utilisation et l'entretien de l'épandeur de produits chimiques.
Oui	Aucun
Tous et seront suiv	les éléments décrits dans la spécification de soumission ont été lus, compris ies.
Oui	Aucun

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

## ANNEXE «B» - Base de paiement

## Pricing:

Item #	Description	Quantity	Unit Price	Extended Price
1	Aéroport de remorque agent double épandeur de dégivrage des produits chimiques.  Marque et modèle :	1 qty	\$	\$
2	Freight Costs  DDP  Wabush Airport P.O. Box 880  Wabush, Newfoundland and Labrador A0R 1B0	1qty	\$	\$
3	Les frais de formation de 4 heures, sur place à l'aéroport de Wabush  Conformément à la section 5,3 de l'annexe A; et De la main-d'œuvre, de l'équipement, les frais de déplacement et de subsistance inclus.		\$	\$
	Total: (HST Extra)	1 Lot	\$	\$
			Total: (HST Extra)	\$

<sup>\*</sup>Remarque : Tous les frais d'expédition et les frais de transport seront uniquement une estimation et sera payé au prix de revient, appuyés par des factures.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronic suivants :	que
<ul> <li>( ) Carte d'achat VISA;</li> <li>( ) Carte d'achat MasterCard;</li> <li>( ) Dépôt direct (national et international);</li> <li>( ) Échange de données informatisées (EDI);</li> <li>( ) Virement télégraphique (international seulement);</li> <li>( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)</li> </ul>	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier OLZ-8-41099

ld de l'acheteur - Buyer ID  $olz 014 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE "D" DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS

La disposition relative à l'intégrité des Conditions générales du document 2030 exige que le soumissionnaire fournisse l'élément suivant :

#### Liste de noms

- a. Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous leurs administrateurs actuels. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom du ou des propriétaires. Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou de société en nom collectif n'ont pas à fournir une liste de noms.
- b. Si la liste de noms exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le gouvernement informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.
- Le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement pouvant toucher la liste de noms des administrateurs pendant le processus d'approvisionnement.

Denomination sociale complete	
NEA	
Liste des noms des personnes qui siègent actuell	
propriétaires :	-
	-
	-
	_